

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance du 23 novembre 2015

**2015 DAC 574** Subvention (180.000 euros) et convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens relatives au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 3 octobre 2015.

**M. Bruno JULLIARD et M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Régie Autonome des Transports Parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 180.000 euros est attribuée à la Régie Autonome des Transports Parisiens.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris, rubrique 33, chapitre 65, nature 65738, ligne VF40003.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**